



## Nationalisation du Lycée Privé du Haillan

DÉCLARATION PRÉALABLE CTM du 29/04/2020

Dans cette instance, avec à l'odj un point sur le projet de nationalisation du Lycée Privé Professionnel Camille Godard du Haillan avec son intégration dans l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) de Bordeaux-Gironde, nous ne pouvons que réaffirmer la nécessité du caractère public de l'enseignement agricole.

Pour la CGT Agri et le SNETAP FSU, l'enseignement agricole est un service public dont le but est triple : permettre et favoriser l'émancipation des individus, acquérir les éléments de compréhension et d'analyse du monde pour exercer pleinement sa citoyenneté, donner à toutes et tous une formation permettant la maîtrise de son outil de travail.

Il nous apparaît évident qu'afin d'atteindre ces objectifs, l'exigence d'une école laïque, gratuite et accessible pour toutes et tous est primordiale.

C'est donc avec une très grande satisfaction que nos organisations syndicales accueillent ce processus de nationalisation d'un nouvel établissement privé après celui, en 2014, du Lycée Horticole le Grand Blottereau à Nantes.

Pour nos organisations syndicales, c'est encore une belle étape mais, en revanche, le processus doit être encore amélioré pour assurer du mieux possible, l'intégration des personnels dans la fonction publique d'Etat. Et à ce titre, à la lecture du projet d'intégration, des questionnements émergent. Il nous semble que l'expérience du LPA du

Grand Blottereau confère à nos interrogations et revendications, une pertinence certaine. L'administration devrait davantage les prendre en considération. D'ailleurs nous regrettons profondément que l'administration n'ait pas jugée utile de mettre en oeuvre un groupe de travail préalablement à ce CTM pour une réflexion approfondie et partagée.

A ce stade, nos organisations s'interrogent sur 2 points :

1. les dotations des personnels en vie scolaire, administratif et techniques, il va de soi, pour nous, que leur maintien doit être garanti et amélioré à hauteur des besoins comme par exemple en personnel de santé ;
2. votre proposition dérogatoire d'intégrer les 10 agents dans le corps en extinction depuis 1990 des Adjoint.es d'Enseignement n'est pas acceptable et nous ferons pendant la discussion, une contre-proposition d'intégration dérogatoire directe dans les corps des PCEA et PLPA ; contre-proposition que nous soumettrons à un vote.

Pour l'avoir vécu dans la région nantaise, il ne fait aucun doute que cette fusion renforcera utilement la place de l'enseignement agricole public et laïc, la carte de formation proposée dans le département de la Gironde et la région Nouvelle Aquitaine, sans compter le développement du service public d'éducation et la promotion concrète de ses missions.

Dans cette bataille pour un service public, national, unifié, laïque et gratuit d'enseignement agricole au service des jeunes, les équipes militantes de la CGT Agri et du Snetap-FSU, fortes du travail étroit entamé depuis quelques années avec les personnels et leurs représentants de la FEP-CFDT locale, sauront mettre l'enthousiasme et l'énergie nécessaires dont ils savent faire preuve, pour que la nationalisation du Lycée Privé Professionnel Camille Gaudart du Haillan dans la grande famille de l'enseignement public, se fasse au mieux pour tous les personnels.